

catholiques qui doit paraître ces jours-ci. Nulle publication n'est jamais venue plus à son heure.

La vague socialiste qui menace de submerger l'Europe, déferle jusque sur notre pays. Il est souverainement important de grouper nos ouvriers catholiques dans des organisations ouvrières catholiques au lieu de les laisser s'enrégimenter dans les cadres d'associations basées sur de faux principes, et qui ont le tort fondamental d'ignorer ou de négliger, dans la question sociale, le côté moral et religieux. Vous rappelez très opportunément à ce sujet les enseignements et les directions de Pie X.

Déjà notre presse catholique, dans de très bons articles que j'ai été heureux de lire, a jeté le cri d'alarme. Votre opuscule, mon révérend Père, apportera à cette campagne un concours précieux. Il dira avec quels succès des unions catholiques ouvrières ont pu se constituer dans certains pays d'Europe, et dans notre province de Québec, à Chicoutimi, à Trois-Rivières, à Montréal et dans mon diocèse où ce travail d'organisation s'est fait surtout par l'intelligence et le dévouement d'un prêtre très compétent, M. l'abbé Maxime Fortin, auquel vous rendez un si juste hommage.

Agréez donc, mon Révérend et cher Père, mes sincères félicitations, en même temps que l'assurance de mes sentiments les plus dévoués.

L. N. Cardinal BÉGIN, arch. de Québec.

LE DROIT PAROISSIAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC¹

La paroisse canadienne-française est en soi une communauté extrêmement intéressante. Elle a ses coutumes, ses lois, son organisation définies. L'étudier, codifier ses lois, noter ses coutumes, montrer comment elle se fonde, comme elle s'administre, comment elle se perpétue, cela n'est-il pas d'excellente action française, au sens le plus large de la chose ?

Un jeune homme de chez nous, M. Jean-François Pouliot, inscrit au barreau du district de Kamouraska, vient de publier sur *le droit paroissial de la province de Québec* un ouvrage de plus de 625 pages où

¹ *Le Droit paroissial de la province de Québec*, par Jean-François Pouliot, avocat. L'Imprimerie « Le Saint-Laurent », limitée, Rivière-du-Loup (en bas).

il a groupé avec clarté, justesse, précision, l'historique de la paroisse en France, celui de la paroisse au Canada, des notions sur la liberté des cultes, toute une série d'études sur les biens ecclésiastiques, leur acquisition, leur administration, ainsi que sur l'évêque, le curé, ses droits, civils et politiques, ses attributions, et le reste. A cela, il a ajouté des chapitres sur la fabrique, ses actes, les marguilliers, la paroisse, les assemblées de paroisse, les édifices religieux, les bancs, la dîme, le respect du dimanche et sur d'autres sujets qui tiennent de près à cette cellule sociale qu'est la paroisse de chez nous. Un formulaire du droit paroissial, par un praticien expert en ces matières, M. Wilfrid Camirand, avocat au barreau de Nicolet, une remarquable lettre de Mgr Pâquet, une introduction de M. Ernest Lapointe, député de Kamouraska et confrère de l'auteur au barreau de la Rivière-du-Loup, une lettre-préface de Mgr Mathieu et des appendices précieux complètent l'ouvrage, fort bien présenté, du point de vue typographique, par *l'Action Sociale Catholique*, aux ateliers de laquelle le volume a été imprimé.

L'auteur de ce beau travail sur notre droit paroissial a déjà publié, il y a quelques années, le *Nouveau Code Municipal annoté*; il paraît vouloir employer son temps à présenter aux avocats, aux hommes de loi, au public éclairé, toute une série d'ouvrages sur notre droit. Il peut difficilement faire œuvre plus méritoire que de nous éclairer sur la valeur de nos institutions et de nos lois.

Son ouvrage sur le droit paroissial lui a déjà valu les compliments, l'approbation, l'encouragement des esprits dirigeants de notre clergé, de nos praticiens et d'un grand nombre de citoyens de chez nous. Nous prenons plaisir à le signaler aux lecteurs de *l'Action française* dans l'idée qu'ils ne doivent pas ignorer cette nouvelle manifestation de l'esprit qui est leur, ce nouveau jalon posé le long de la route où progresse leur belle œuvre.

G. P.

RÉCITS LAURENTIENS

Nous recevons, au moment de fermer cette livraison, les *Récits laurentiens* du R. F. Marie-Victorin. Nous en parlerons dès le mois prochain.